



Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	27 avril 2023 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : -
EXCUSÉS	Mmes Vera Michalski, Joëlle Prodolliet, MM. Jean-Bernard Aquillon et Jeff Laffely
ABSENTS	-
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	À tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	29.06.2023

Accueil et bienvenue

Le président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents.

Appel

30 conseillers·ères répondent à l'appel.

Mmes Vera Michalski, Joëlle Prodolliet, MM. Jean-Bernard Aquillon et Jeff Laffely sont excusés.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023**
3. **Assermentation d'une nouvelle conseillère communale**
4. **Préavis municipal n° 02/2023 « Transformation/Création de classes dans le bâtiment sis rue du Bourg 11 »**
5. **Communications du Bureau**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Propositions individuelles et divers**

1. **Acceptation de l'ordre du jour**

Le bureau du Conseil propose d'ajouter un point supplémentaire : assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

L'ordre du jour modifié est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023**

Mme Leboulleur demande une modification : au point 7, la demande concernait l'affectation du rez-de-chaussée des locaux anciennement loués à la Raiffeisen, et non celle du premier étage.

La modification est acceptée à l'unanimité par un vote à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec cette modification par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

3. **Assermentation d'une nouvelle conseillère communale**

Le Président annonce qu'un nouveau conseiller doit être nommé après le décès tragique de M. Philippe Grobéty.

L'assermentation a lieu devant l'assemblée. Le Président lit le texte d'assermentation. Mme Graziella Clément lève la main droite et promet sous les applaudissements des conseillers.

4. **Préavis municipal n° 02/2023 « Transformation/Création de classes dans le bâtiment sis rue du Bourg 11 »**

Le Président passe la parole au Syndic, en charge des finances, **M. Didier Amez-Droz**.

M. Didier Amez-Droz précise que le préavis peut être financé par la trésorerie communale ou par un emprunt, mais qu'il sera vraisemblablement financé par un emprunt.

Le Président passe la parole au Municipal en charge du dossier, **M. Norbert Penel**. Il explique que des portes seront ouvertes depuis le collège pour créer des accès à la nouvelle salle de classe et à la nouvelle salle des maîtres. L'escalier depuis le rez-de-

chaussée sera supprimé. La surface de la nouvelle salle de classe sera de 77 m².

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, **M. Yvan Lugeon**, qui lit son rapport.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission des finances, **M. Blaise Arlaud**, qui lit son rapport.

Le président remercie les membres et les rapporteurs des commissions concernées pour leur travail.

M. Olivier Bédard demande ce qu'il adviendra du rez-de-chaussée et s'il est possible de l'affecter à des activités scolaires.

M. Norbert Penel rappelle que cet espace morcelé n'est pas apte à accueillir des activités scolaires et qu'aucune réaffectation n'a été décidée à ce jour.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote du préavis n°02/2023.

Le Conseil communal

- vu le préavis n° 02/2023 de la Municipalité,
- ouï les rapports des commissions des finances et ad hoc à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter le préavis municipal n° 02/2023 « Transformation/Création de classes dans le bâtiment sis rue du Bourg 11 » et
- d'autoriser la Municipalité à couvrir le coût des travaux, soit CHF 120'000.00 (cent vingt mille francs) par la trésorerie communale ou emprunt hypothécaire.

Résultat du vote : 30 oui et 0 non

5. Communications du Bureau

Le Président rappelle que la visite du patrimoine local et repas aura lieu le samedi 24 juin 2023. Des informations seront transmises dans le courant du mois de mai.

Le Président donne les dates des prochains Conseils communaux :

- Jeudi 29 juin 2023
- Jeudi 21 septembre 2023
- Samedi 2 décembre 2023

6. Communications de la Municipalité

M. Norbert Penel remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis concernant les anciens locaux de Raiffeisen.

Il informe le Conseil que les travaux ont débutés le 24 avril au chalet de Chardève.

Il annonce que l'abattoir du village a été désaffecté et n'est plus disponible pour les abattages. Le local sera loué.

M. Caroly Schopfer annonce qu'une rencontre a eu lieu avec le bureau Christe et Gyga concernant le projet d'amélioration de la sécurité du tronçon gare-village. Ce bureau vérifiera avec le canton quels sont les possibilités d'implantation d'un trottoir, étant donné que les terrains avoisinants sont agricoles.

M. Schopfer annonce qu'il faudrait en 60 et 140 luminaires pour éclairer ce tronçon, selon les variantes considérées. Le projet d'éclairage suit son cours.

M. Schopfer rappelle que l'inauguration de la place de jeu aura lieu le 12 mai dès 17h00.

M. Cédric Beaud n'a pas de communication.

M. Pierre-Yves Morel annonce que le canton va subventionner l'arrachage des lauriers. CHF 60.00 par mètre linéaire de haie. Les détails sont sur le site du canton.

Les coupes de bois le long de la piste vita sont terminées. La réfection du chemin de la piste vita sera faite dès que la météo le permettra. La réfection du chemin du Cheval Blanc est terminée.

M. Didier Amez-Droz remercie le Conseil pour le vote du préavis. La Municipalité a pris congé de Mme Chezeaux, responsable du contrôle des habitants. Mme Linda Baudin a été retenue lors de la procédure de recherche de personnel pour reprendre le poste.

M. Amez-Droz annonce que la voirie s'est dotée d'un stagiaire jusqu'au mois de juillet, qui fera ensuite son apprentissage dès le mois d'août.

M. Amez-Droz informe que, à la suite de la fermeture non prévue et rapide de l'épicerie, celle-ci sera reprise par Mme Célia Reber. La réouverture se fera prochainement, mais aucune date n'est annoncée.

M. Amez-Droz annonce qu'un accord a été trouvé avec les parents des enfants qui avaient commis des incivilités sur la Commune. La plainte a été retirée après paiement des dégâts occasionnés et réalisation de travaux d'intérêt général.

7. Propositions individuelles et divers

M. Hervé Buffet demande s'il est possible de laisser l'éclairage public en service après 23h00 lors de manifestations du Village.

M. Caroly Schopfer répond qu'il faut à chaque fois demander à la Romande Energie et que le coût est de CHF 200.00 par soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 20h45.

Le président :


Sylvain Freymond

Le secrétaire :


Maher Hachem

